

L'IRAC félicite les changements aux Monument national aux victimes du communisme

OTTAWA, le 17 décembre 2015 : L'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) accueille avec soulagement l'annonce faite aujourd'hui par la ministre de Patrimoine canadien, Mélanie Joly, selon laquelle le Monument commémoratif aux victimes du communisme ne sera pas érigé à proximité de la Cour suprême du Canada, sur la rue Wellington.

« C'est une bonne nouvelle que le gouvernement du Canada ait décidé de respecter La vision et le plan à long terme (VPLT) pour les cités parlementaire et judiciaire », a déclaré le président élu de l'IRAC, Allan Teramura, FRAIC.

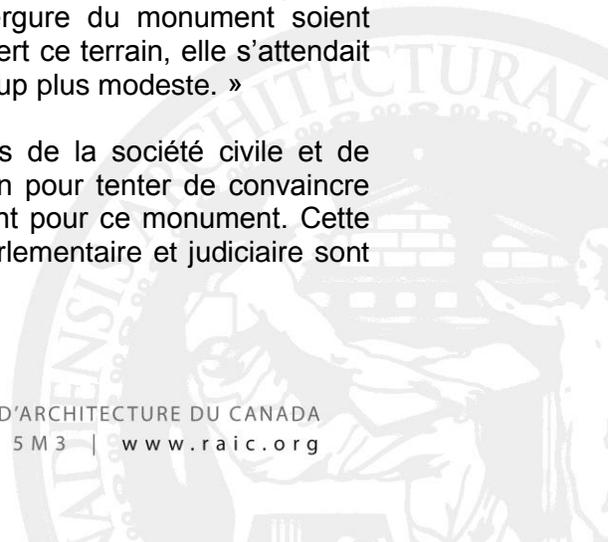
Ces cités sont le fruit d'une série de plans de design urbain depuis près d'un siècle et ces plans ont été élaborés par des architectes, des urbanistes et des architectes paysagistes parmi les plus talentueux du Canada.

Dans le VPLT, le terrain est prévu pour l'érection d'un nouveau bâtiment abritant la cour fédérale qui viendrait compléter la « triade judiciaire », formée de la Cour suprême du Canada, du côté nord, flanquée de l'édifice de la Justice, du côté est, et d'une cour fédérale sur le terrain à l'ouest. Cette triade se veut un complément à la « triade parlementaire » formée des édifices du Centre, de l'Est et de l'Ouest. Ensemble, ces édifices créent un paysage culturel qui représente les institutions démocratiques fondamentales du Canada.

La ministre Joly a également annoncé que le gouvernement du Canada tentera d'obtenir l'approbation du conseil d'administration de la Commission de la capitale nationale pour que le nouveau monument commémoratif soit érigé dans le Jardin des provinces et territoires. Elle a confirmé l'intention du gouvernement de lancer dès le début de 2016 un processus de consultation en ligne afin d'examiner les considérations sur la conception du monument.

L'IRAC salue ces mesures. « L'IRAC suggère respectueusement que la CCN et le ministère du Patrimoine canadien unissent leurs efforts pour trouver une meilleure solution », ajoute M. Teramura. « Il ne serait pas approprié d'ériger le monument tel que conçu actuellement dans le Jardin des provinces. S'il est décidé de l'ériger sur ce terrain important, il faudra que l'échelle et l'envergure du monument soient compatibles avec l'emplacement. Lorsque la CCN a offert ce terrain, elle s'attendait fort probablement à un monument d'une échelle beaucoup plus modeste. »

L'IRAC a fait partie d'un regroupement d'organisations de la société civile et de personnes qui ont fait campagne pendant près d'un an pour tenter de convaincre l'ancien gouvernement de choisir un autre emplacement pour ce monument. Cette campagne nous a fait réaliser à quel point les cités parlementaire et judiciaire sont



RAIC | IRAC

Architecture Canada

613-241-3600 | fax/télé. 613-241-5750 | info@raic.org

vulnérables face au développement arbitraire qui fait fi des plans élargis déjà approuvés pour ces cités.

Le VPLT a été approuvé par toutes les parties intéressées et tous les partis politiques, après une vaste consultation. Malgré cette approbation, le précédent gouvernement du Canada a tenté d'altérer la cité judiciaire d'une manière intrusive et destructive, sans référence au VPLT et à la procédure établie.

« Nous demeurons très inquiets du fait qu'un décret a prévalu sur le VPLT », dit M. Teramura.

La législation qui protège la région de la capitale nationale du Canada comporte des lacunes. Ainsi, la Loi sur la capitale nationale ne prévoit aucune désignation ou protection spéciale pour les cités parlementaire et judiciaire.

L'IRAC recommande que la Loi soit revue et modifiée pour prévoir une telle désignation et une telle protection spéciales. Il faudrait également envisager de donner à ces deux cités le statut de lieux historiques nationaux du Canada.

AU SUJET DE L'IRAC

L'Institut royal d'architecture du Canada est une association nationale à adhésion volontaire qui représente 5 000 membres. L'IRAC plaide en faveur de l'excellence du cadre bâti au Canada et oeuvre à démontrer comment la conception améliore la qualité de vie et favorise une architecture responsable en tenant compte d'importantes questions de société.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Maria Cook Gestionnaire, Communications et activités de sensibilisation
mcook@raic.org
613-241-3600, poste 213

Angie Sauvé, Coordonnatrice des adhésions et des communications
asaue@raic.org
613-422-3617

